

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUES

« SWING »

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 4 octobre 2022

**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« FCPR SWING »**

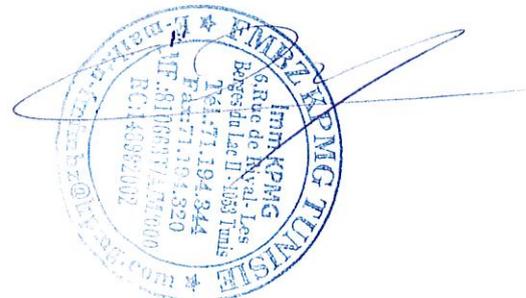
OBJET : Rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Caps Capital Partners,

Dans le cadre de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre rapport d'audit sur les états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING » arrêtés au 31 décembre 2021.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

**Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Mohamed HZAMI**





F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 14 octobre 2022

**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« FCPR SWING »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **SWING** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **13 148 381 DT** et une valeur liquidative égale à **1.051,870 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **SWING** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque «**SWING**» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque «**SWING**» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **SWING** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **SWING** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **SWING** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de

placement à risque « SWING ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

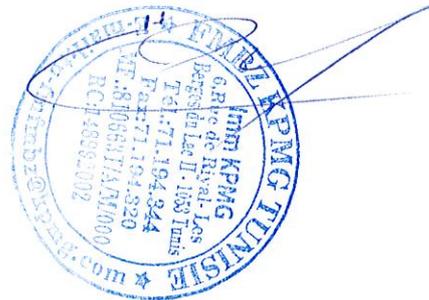
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2021.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR SWING des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Mohamed HZAMI



ANNEXE 1

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2021

(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	12 451 441	16 948 981
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		16 433 840	17 933 840
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		(5 246 590)	(2 749 047)
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 187 250	15 184 793
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		0	0
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
Autres valeurs		1 100 025	1 600 025
Plus ou moins-values des autres valeurs		164 166	164 163
c - Autres valeurs		1 264 191	1 764 188
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	631 949	9 289 776
a - Placements monétaires		455 952	9 036 220
b - Disponibilités		175 997	253 556
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	108 562	72 000
AC 4 - Autres actifs	AC4	60 626	125 652
TOTAL ACTIF		13 252 578	26 436 409
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	74 907	38 069
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	29 290	11 746
TOTAL PASSIF		104 197	49 815
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	12 794 535	25 832 175
a - Capital		12 512 500	25 012 500
b- Sommes non distribuables de l'exercice		282 035	819 675
CP 2 - Sommes distribuables		353 846	554 419
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		554 419	(765 134)
b- Sommes distribuables de l'exercice		(200 573)	1 319 553
ACTIF NET		13 148 381	26 386 594
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 252 578	26 436 409

ANNEXE 2
ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR 1	119 828	1 875 986
a- Dividendes		0	1 645 078
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		119 828	230 908
		0	
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR 2	122 323	93 578
		0	
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		242 151	1 969 564
		0	
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	412 826	608 759
		0	
REVENU NET DES PLACEMENTS		(170 675)	1 360 805
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	CH 2	29 898	41 252
		0	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(200 573)	1 319 553
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(200 573)	1 319 553
		0	
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 497 540)	250 025
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 959 900	(2 078 459)
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(738 213)	(508 881)

ANNEXE 3
Etats de variation de l'actif net
 Exercices clos le 31 décembre 2021
 (exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>12/31/2021</u>	<u>12/31/2020</u>
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>		(738 213)	(508 881)
a - Résultat d'exploitation		(200 573)	1 319 553
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 497 540)	250 025
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 959 900	(2 078 459)
d - Frais de négociation de titres			
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		(12 500 000)	0
a- Souscriptions libérées		0	0
Capital		0	0
a-1 Souscriptions libérées Part A		0	0
a-2 Souscriptions libérées Part B		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		12 500 000	0
Capital		12 500 000	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		(13 238 213)	(508 881)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début d'exercice		26 386 594	26 895 475
b- en fin d'exercice		13 148 381	26 386 594
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>			
PART A Souscrits et libérées			
a- en début d'exercice		25 000	25 000
b- en fin d'exercice		12 500	25 000
PART B Souscrits			
a- en début d'exercice		125	125
b- en fin d'exercice		125	125
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		1 051,870	1 055,464
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		-0,340%	-1,890%

1 – PRESENTATION DU FCPR SWING

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Les souscriptions dans le fonds ont été clôturées avec un montant de 25 012 500 DT, divisé en 25 000 parts A de 1 000 DT chacune et en 125 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

En 2021, deux opérations de rachat de parts A ont été effectuées pour un montant global de 12 500 000 DT représentant 12 500 parts A de 1000 DT chacune.

Au 31 décembre 2021 le montant souscrit et libéré du fonds s'élève à 12 512 500 DT.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2021, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins- value latente	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote						
EXCEL FISH S.A	(a) 150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	17,75%
MITIGAN	(b) 5 710	650 025	0	650 025	4,90%	16,67%
SILIREND	(c) 150 000	1 500 000	(429 805)	1 070 195	8,08%	24,97%
COTUPLAST	(d) 57 604	3 000 016	(3 000 016)	0	0,00%	31,58%
SOPRACO	112 800	3 000 029	0	3 000 029	22,64%	66,67%
ENOVA ROBOTICS	65	2 733 645	0	2 733 645	20,63%	18,21%
Tunisie Fresh season	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000	26,41%	25,00%
MITIGAN CIB	1	100	25	125	0,00%	0,00%
VALOFISH	5	25	0	25	0,00%	0,00%
SPTK	10 000	100 000	0	100 000	0,75%	1,54%
STIP	405 405	450 000	(316 794)	133 206	1,01%	3,05%
Sous-total		16 433 840	(5 246 590)	11 187 250		
Autres valeurs, avances en comptes courants associées						
MITIGAN		650 025	164 166	814 191		6,14%
SOPRACO		450 000	0	450 000		3,40%
Sous-total		1 100 025	164 166	1 264 191		
Total		17 533 865	(5 082 424)	12 451 441		

- (a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.
- (b) Les titres MITIGAN sont valorisés au coût d'investissement.
- (c) Titres SILIREND sont valorisés à la valeur mathématique des titres.
- (d) Les titres COTUPLAST sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.
- (d) Titres STIP sont valorisés à la valeur mathématique des titres.

Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
a - Placements monétaires	455 952	9 036 220
b - Disponibilités	175 997	253 556
Total	631 949	9 289 776

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021, correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 175.997 DT.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
AMEN BANK	175 997	253 556
Total	175 997	253 556

AC 3 - Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts à recevoir	108 562	72 000
Jetons de présence	0	0
Total	108 562	72 000

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	60 626	125 652
Total	60 626	125 652

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire à payer	60 627	23 789
Rémunération du dépositaire à payer	14 280	14 280
Total	74 907	38 069

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires du commissaire aux comptes	0	10 482
Redevance CMF	0	300
TVA collectée	8 878	0
Retenue à la source à payer	10 240	839
CAPSA capital Partner.	0	115
Charges à payer	10 172	10
Total	29 290	11 746

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1 er janvier 2021 au 31 décembre 2021, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021
Capital libérée au 31 Décembre 2020	25 832 175
Montant Parts A souscrites	25 000 000
Nombre de parts A souscrites	25 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	12 500
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
Souscriptions Libérées	0
<i>Montant Parts A libérées</i>	<i>0</i>
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
<i>Montant Part B libérées</i>	<i>0</i>
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
Rachats effectués (En Nominal)	12 500 000
Autres mouvements	(537 640)
Frais de négociation	
Différences d'estimation (+/-)	(2 497 540)
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	1 959 900
Droit de sortie	
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	
Capital au 31 décembre 2021	12 794 535
Nombre de parts A émises	12 500
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
Taux de rendement annuel	-0,340%

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 119 828 DT au 31/12/2021, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes «BK FOOD »	0	1 628 199
Dividendes « GENERALE ASSISTANCE »	0	16 879
Jetons de présence.	8 000	4 787
Revenus des comptes courants associés	105 855	220 640
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	5 973	5 481
Total	119 828	1 875 986

PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 122 323 DT au 31/12/2021, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20% :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	81 567	44 459
Intérêts sur placement en compte à terme.	29 420	40 377
Intérêts compte ISTITHMAR	0	0
Intérêts sur dépôt a vu	11 336	8 742
Total	122 323	93 578

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2021, comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	398 546	594 479
Rémunération du dépositaire	14 280	14 280
Total	412 826	608 759

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021, se détaille comme suit

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires du commissaire aux comptes.	1 273	10 694
Redevance CMF.	6 456	319
Honoraire due diligence	0	132
AUTRES HONORAIRES	8 475	0
Autres frais	13 694	30 107
Total	29 898	41 252

Il est à noter que le taux de calcul de la redevance annuelle perçue par le Conseil du marché financier a passé de 0,001% à 0,01% de l'actif net conformément à l'arrêté du ministre des finances du 15 mai 2020, portant modification de l'arrêté du 27 mars 1996 fixant les taux et les modalités de perception des redevances et commissions revenant au Conseil du marché financier et à la Bourse des valeurs mobilière de Tunis, au titre des émissions de titres, transactions et autres opération boursières.

La charge de l'exercice 2021 a supporté les compléments des redevances CMF suite à ce changement pour un montant total de 4 795 DT se détaillant comme suit :

Complément redevance CMF 2020	2 375
Complément redevance CMF 2019	2 420
Total	4 795

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	19	79
Charges de gestion des placements	33	24
Revenus net des placements	(14)	55
Autres produits		
Autres charges	2	2
Résultat d'exploitation (1)	(16)	53
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	(16)	53
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(200)	10
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	157	(83)
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(43)	(73)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(59)	(20)
Résultat non distribuable de l'exercice	23	33
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	23	33
Distribution de dividende	0	0
Valeur liquidative	1 051,870	1 055,464

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.